

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 31 MARS 2014, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 27 mars 2014, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 2014-03-080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié, par l'ajout du point suivant :

- 4.6 Modification du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014
- 1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Première période de questions
- 4. Administration générale
- 4.1 Embauche de madame Geneviève Lavoie au poste de technicienne en comptabilité – Taxation – Service des finances et de la trésorerie
- 4.2 Reconsidération de la résolution portant le numéro 2014-03-061 adoptée le 17 mars 2014
- 4.3 Municipalités amis des aînés (MADA) – Autorisation de la démarche
- 4.4 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 406-2 modifiant le Règlement numéro 406-1 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park

- 4.5 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 434-1 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier les conditions d'émission de certains permis
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

RÉSOLUTION 2014-03-081

EMBAUCHE DE MADAME GENEVIÈVE LAVOIE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ – TAXATION – SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper le poste de technicienne en comptabilité – Taxation au Service des finances et de la trésorerie de la Ville;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE madame Geneviève Lavoie soit embauchée à compter du 24 mars 2014 au poste de technicienne en comptabilité – Taxation au Service des finances et de la trésorerie de la Ville à un taux horaire de 23,60 \$ et aux autres conditions d'emploi des employés cols blancs de la Ville qui lui sont applicables, le cas échéant.

RECONSIDÉRATION DE LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2014-03-061 ADOPTÉE LE 17 MARS 2014

Considérant le refus de madame la mairesse Danielle Lavoie d'approuver la résolution portant le numéro 2014-03-379 adoptée le 17 mars 2014, au sujet des modifications règlementaires : secteur des Quatre terres – Octroi d'un mandat à une firme d'urbanisme – Plania inc.

La proposition ayant été faite aux fins d'approuver à nouveau la résolution numéro 2014-03-061, cette dernière peut donc entrer en vigueur.

RÉSOLUTION 2014-03-082

ADOPTION DE LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2014-03-061 ADOPTÉE LE 17 MARS 2014

CONSIDÉRANT le refus de madame la mairesse Danielle Lavoie d'approuver le texte de la résolution portant le numéro 2014-03-061, au sujet des modifications règlementaires : secteur des Quatre terres – Octroi d'un mandat à une firme d'urbanisme – Plania inc.;

CONSIDÉRANT que la greffière, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, a soumis à nouveau au conseil municipal le texte de la résolution ci-haut;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont jugé à propos que cette résolution soit à nouveau adoptée;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la résolution portant le numéro 2014-03-061 soit adoptée.

**RÉSOLUTION
2014-03-083**

MUNICIPALITÉS AMIS DES AÎNÉS (MADA) – AUTORISATION DE LA DÉMARCHE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville d'élaborer et de réaliser la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) dans un délai d'au plus 24 mois suivant la signature du protocole d'entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise sur pied du programme MADA, la Ville veut formuler une demande d'aide financière au ministère de la santé et des services sociaux, afin de mettre en place un comité de pilotage, proposer un projet de politique et assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay est désigné par le conseil municipal, responsable des questions relatives aux aînés, et qu'il est le lien avec la communauté sur toutes les questions relatives aux aînés;

CONSIDÉRANT que des fonds, d'un montant maximal de 20 000 \$, plus les taxes applicables sur deux (2) ans, doivent être réservés pour la mise sur pied d'une démarche MADA;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville s'inscrive et respecte les modalités du programme Municipalité Amie des Aînés (MADA);

QUE la démarche MADA et son premier plan d'action soient élaborés dans un délai d'au plus 24 mois suivant la signature du protocole d'entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

QUE pendant ce délai, le comité de pilotage MADA voit à la réflexion, consultation, rédaction, diffusion et promotion de la politique et du plan d'action MADA;

DE nommer monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay à titre d'élu, responsable de la démarche MADA et président du comité de pilotage et du suivi de la démarche MADA;

DE mandater la directrice du Service loisir et culture de la Ville, madame Chantal Lafontaine, à titre de représentante de la Ville et personne autorisée à signer tout document nécessaire dans le cadre de ce programme;

QUE le conseil municipal réserve des fonds, d'un montant maximal de 20 000 \$, plus les taxes applicables sur deux (2) ans, pour la mise sur pied de ce programme;

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire des Projets spéciaux du conseil 02-131-01-690.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 406-1 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du conseil municipal du Règlement numéro 406-2 modifiant le Règlement numéro 406-1 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park.

Ce projet de Règlement a pour objet d'amender le règlement numéro 406-1 afin de remplacer l'article 3 portant sur l'émission des permis afin de modifier les conditions d'émission de certains permis.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de Règlement le 27 mars 2014.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 434 AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE CERTAINS PERMIS

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 434-1 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier les conditions d'émission de certains permis.

Ce projet de Règlement a pour objet d'amender le règlement numéro 434 afin d'arrimer les conditions pour l'émission des permis de construction prescrites audit règlement à celles prescrites au Règlement établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park ainsi qu'à ses annexes qui en font partie intégrante.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de Règlement le 27 mars 2014.

**RÉSOLUTION
2014-03-084**

MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014

CONSIDÉRANT que lors de la transcription de la première période questions du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2014, une erreur s'est glissée dans le prénom du premier intervenant et, à cet effet, nous devons y lire « Gilles » au lieu de « Laurent »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer cette modification;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa;

QUE la correction soit apportée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2014.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

**RÉSOLUTION
2014-03-085**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h07.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière